PRADO, LE SERVICE DE RETOUR À DOMICILE APRÈS UNE HOSPITALISATION

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec mon accord, en lien avec elle et mon médecin généraliste/traitant, pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier?

- 1/ Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie pendant mon hospitalisation:
 - je lui indique le nom du médecin généraliste/ traitant qui coordonnera mes soins, ainsi que ceux des professionnels de santé (infirmier(e), pharmacien...) qui me suivent habituellement. À défaut, je les choisis dans la liste des professionnels du département (mon généraliste/traitant peut m'aider dans ce choix).
- 2/ Le conseiller contacte mon médecin généraliste/ traitant, le cardiologue et l'infirmièr(e) pour planifier avec chacun d'eux un premier rendez-vous. Il informe également le pharmacien de ma sortie.

Prado, un service

- Sans engagement de ma part, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur mes remboursements. Les frais médicaux liés à mon insuffisance cardiaque restent pris en charge à 100% (dans la limite des tarifs habituels de l'Assurance Maladie).
- garantissant la totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.







L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr:

- ③ J'accède à de l'information santé: maux du quotidien, maladies chroniques, offres de prévention de l'Assurance Maladie.

Sur monespacesante.fr:

Téléchargez gratuitement les applis ameli et Mon espace santé











Je suis hospitalisé(e) pour décompensation cardiaque.

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi.

L'équipe médicale hospitalière peut, avec mon accord, décider de me faire bénéficier du service d'accompagnement Prado pour faciliter mon retour à domicile et être suivi(e), en lien avec mon médecin traitant, par l'infirmièr(e), le cardiologue, le pharmacien et les autres professionnels de santé selon les besoins identifiés par l'équipe hospitalière.

L'Assurance Maladie, en lien avec les professionnels de santé, met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions.

Validé par la Société Française de Cardiologie (SFC) avec le soutien du Syndicat National des spécialistes des Maladies du Coeur et des Vaisseaux (SNSMCV).

AVEC PRADO, JE BÉNÉFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Après l'accord de l'équipe médicale, un conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e). Il me propose un accompagnement personnalisé à domicile.

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1/ informe le médecin généraliste/traitant de mon adhésion à Prado et lui communique le nom des professionnels de santé que j'ai choisis,
- 2/ organise ma première consultation avec le médecin généraliste/traitant et avec le cardiologue,
- 3/ initie pour moi la mise en place d'un suivi infirmier à domicile : il prend contact avec l'infirmièr(e) de mon choix pour organiser un premier rendez-vous,
- 4/ me présente le « carnet de suivi » contenant l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien avec une insuffisance cardiaque,
- 5/ informe le pharmacien de la date de ma sortie,
- 6/ peut intervenir pour mettre en place des aides à domicile (aide-ménagère ; portage de repas) en lien avec le service social de l'établissement.

Le conseiller me contacte pour s'assurer de la bonne réalisation des premiers rendez-vous puis pour un bilan de satisfaction.

Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs.

En dehors du service d'accompagnement, l'ensemble des professionnels de santé assure mon suivi habituel. Je prends contact avec eux pour toute question d'ordre médical. Mon « carnet de suivi » contient l'essentiel de ce que je dois savoir sur l'insuffisance cardiaque.

C'est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me prennent en charge après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.

Le médecin généraliste/traitant :

- ☼ réalise une consultation dans les 7 jours suivant mon retour à domicile.
- ⊙ coordonne les interventions des spécialistes et professionnels de santé qui me suivent pour ma décompensation cardiague.
- 2 mois après mon retour à domicile, fait le point sur mon état de santé dans le cadre d'une consultation longue pour adapter la prise en charge de ma maladie.

L'infirmier(e):

Après mon hospitalisation, se rend à mon domicile pour un suivi hebdomadaire pendant au moins 2 mois :

- ⊙ renforce mes connaissances sur l'insuffisance cardiaque (surveillance du poids, conseils hygiéno-diététiques...) pour m'aider à mieux vivre au quotidien avec la maladie,
- **vérifie mon état de santé** et reporte dans mon carnet de suivi, les informations utiles au médecin traitant et au pneumologue.

Le cardiologue :

- me reçoit en consultation environ un mois suivant l'hospitalisation pour adapter mon traitement,
- ⊙ en lien avec le médecin traitant, ajuste ensuite la périodicité de ses consultations.

Le pharmacien :

- délivre les médicaments et les dispositifs qui me sont prescrits,
- ⊙ m'accompagne dans le suivi de mes traitements.